



Cercle National des Armées

TARIFS DE COTISATION 2022

MEMBRES	
OFFICIERS GENERAUX ET ASSIMILES EN 2ème SECTION ⁽²⁾	
Général de brigade, de division, de corps ou d'armée (2, 3, 4 ou 5 étoiles)	150,00 €
Contre-amiral, vice-amiral, vice-amiral d'escadre ou Amiral (2, 3, 4 et 5 étoiles)	
OFFICIERS SUPERIEURS OU SUBALTERNES (réserve, honoraire ou retraite), & CIVILS DE CATEGORIE "A" EN RETRAITE du MINISTERE DES ARMEES, IHEDN- Jeunes ⁽²⁾	
Quel que soit le grade	100,00 €
AUTRES MEMBRES ⁽²⁾	
Titulaire de la Légion d'Honneur, auditeur ou ancien auditeur de l'IHEDN ou du CHEAr, école de guerre, membres autorisés par le CA	200,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS	
VEUVES D'OFFICIERS GENERAUX ET ASSIMILES EN 2ème SECTION	
Quel que soit le grade	75,00 €
VEUVES D'OFFICIERS SUPERIEURS OU SUBALTERNES (réserve, honoraire ou retraite), IHEDN-Jeunes & VEUVES DE CIVILS DE CATEGORIE "A" EN RETRAITE du MINISTERE DES ARMEES	
Quel que soit le grade	50,00 €
VEUVES AUTRES MEMBRES	
Titulaire de la Légion d'Honneur, auditeur ou ancien auditeur de l'IHEDN ou du CHEAr, école de guerre, membres autorisés par le CA	100,00 €

(1) La 1ère année d'adhésion, la cotisation est calculée au prorata de l'année à partir du 1er mars.
Pour connaître le montant, merci de contacter le secrétariat des membres (Tél. 01 44 90 27 75).

(2) La carte de membre des conjoints et enfants (de 18 à 25 ans) s'élève à 10 % du montant de la cotisation.